



## REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche  
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,  
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne

065/2024

### ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
RUE DE LA CROIX LES MARDI 26 MARS 2024 ET JEUDI 04 AVRIL 2024 (de 8h à 18h)  
TRAVAUX DE BRANCHEMENT GAZ  
REALISES PAR L'ENTREPRISE JULIEN TP – PONTGOUIN (28)  
POUR LE COMPTE DE GRDF

#### LE MAIRE,

- . VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,
- . VU les lois et règlements en vigueur ayant pour objet la conservation des routes et des chemins, la liberté et la sécurité de la circulation routière,
- . VU le Code de la Route,
- . VU le décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice de pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
- . VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
- . VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,
- . VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - huitième partie Signalisation temporaire approuvé par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992), modifiée,
- . VU la demande d'arrêté du 25/03/2024 déposée par l'entreprise JULIEN TP de Pontgouin (28)

**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des usagers et pour permettre le bon déroulement des travaux de branchement gaz (concernant le bien sis 15 rue de la Croix), réalisés par l'entreprise JULIEN TP 34 Guimonvilliers 28190 PONTGOUIN pour le compte de GRDF, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue de La Croix à l'intérieur de l'agglomération de la commune du Theil-sur-Huisne (61).

### ARRETE

**ARTICLE 1er** - La circulation sera interdite entre le n°1 rue de la Croix et le passage à niveau, du 26/03/2024 au 04/04/2024, de 8h à 18h, en raison de travaux de branchement gaz, réalisés par l'entreprise JULIEN TP de Pontgouin (28).

**ARTICLE 2** – Une déviation sera mise en place par la rue de la Vallée, et l'avenue du Perche pour circuler en direction de La Rouge, et par l'avenue du Perche, rue de la Vallée et la rue des Moulins pour rejoindre le centre-ville.

**ARTICLE 3** – Le stationnement dans la Croix, sera interdit face au n° 13 et 15 rue de la Croix du 26/03/2024 au 04/04/2024, en raison des travaux de branchement gaz, réalisés par l'entreprise JULIEN TP de Pontgouin (28).

**ARTICLE 4** - Les prescriptions des articles 2 et 3 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise JULIEN TP de Pontgouin (28), sous le contrôle des Services Municipaux.

**ARTICLE 5** - M. le Maire de Val-au-Perche,  
M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Bellême,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6** – Le présent arrêté sera publié et affiché aux lieux accoutumés dans la Commune de Val-au-Perche.  
En outre, il sera transcrit au registre des arrêtés du Maire. .../...

Fait à Val-au-Perche, le 25 mars 2024,

**Sébastien THIROUARD,**

**Maire**



Le Maire :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié ou Notifié

le : 25/03/2024